DISCUSSION DELIB 12

Le Maire : « Merci M. LUDON. M. QUEVAREC a une question ».

M. QUEVAREC : « Oui des avis et une question sur ce sujet avec un budget effectivement très très important et effectivement certaines propositions. Je crois que c'est important de le rappeler au public, contrairement à ce qui se passe ici avec vous en Conseil Municipal, mais dans les commissions ça se passe très bien avec vos adjoints et avec les services et on peut un petit peu réfléchir et enrichir les propositions. Il y a notamment une proposition intéressante sur ce programme, que nous voterons d'ailleurs Monsieur le Maire, l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques, nous a-t-on expliqué effectivement en commission, qui sont, je crois, des projets qui sont bons et c'est à ce propos que j'ai proposé de mettre à disposition un exemple parmi d'autres qui n'est absolument pas exemplaire, mais juste pour avoir une illustration de ce qui peut se faire dans une autre structure, dans une autre agglomération. Cela étant, je crois que c'est une bonne chose. Cette démarche, dont vous venez de parler, Agenda 21 - HQE, je crois que ce dont il manque à Mantes-la-Jolie c'est une vision d'ensemble parce que l'on n'a aucun document fédérateur qui recense la ligne en ce domaine, nous n'avons que des opérations au coup par coup. En annexe de la précédente délibération, on nous a dit « mais oui, au fait bien sûr Clemenceau c'est comme ça ». Même chose sur le gymnase Lucan, il n'y est pas fait référence mais en commission on nous a certifié que c'était le cas. Il y a quelques mois on a parlé qu'au CTM il y allait avoir un certain nombre de choses, on ne voir encore rien venir. Je crois qu'il faudrait coucher sur le papier un vrai programme d'actions. C'est d'autant plus intéressant et important qu'une démarche Agenda 21 labellisée au niveau du Ministère implique une concertation avec la population, des débats, des réunions et ça permettrait, je crois, d'enrichir les propositions que vous pourriez avoir ».

Le Maire : « Bien M. QUEVAREC si vous dites que vous travaillez en commission c'est extrêmement important, c'est bien sûr ma volonté et c'est bien sûr le lieu qui est indispensable à cela. Je vois que vous vous en félicitez. Je pense que nous le retiendrons pour pouvoir le perpétrer. Quand vous dites qu'il n'y a pas de document fédérateur, par contre, je pense que vous devriez, auprès de vos prédécesseurs de même parti, voir quand même tout ce qui a été délibéré. Et les grandes lignes de ce que nous avons décidé de mettre en place sur l'Agenda 21 ont été vues, je crois en décembre ou janvier, je ne sais plus, récemment, et donc certainement retrouverez-vous déjà des grandes lignes à cet endroit. Pour le reste, chaque fois que nous décidons, et la porte d'entrée c'est d'abord de faire des travaux ; et bien, bien sûr, nous nous inscrivons dans une logique d'Agenda 21. Ce n'est pas le contraire, on ne commence pas par se dire où est-ce que l'on pourrait mettre des panneaux solaires. On commence par, par exemple, on commence par se dire est-ce qu'il y aurait de l'intérêt, à l'occasion de ces travaux ou à l'occasion de démarches plus globales, à pouvoir les poser et on regarde les choses, bien sûr, de façon transversale, ce qui n'est peut-être pas la vision que vous en aviez. Voilà ce que je voulais vous dire en la matière et nous allons à l'occasion de ces travaux, comme pour l'ensemble des travaux, à présent nous inscrire dans cette démarche.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté ».

Mantes la Jolie

DEPARTEMENT

DES

YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 26 mai 2008

L'An deux mille huit le vingt six mai à 20 h 35

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 19 mai 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, M. RAOUL, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. DALBIS, M. DAVID, Mme WADOUX, Mme LAURENT, M. SARR.

Pouvoirs donnés à : M. SANTINI, M. PEREAU, Mme MERLIN, Mme DUMOULIN, M. EL HAIMER.

Secrétaire : M. RAMI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

GYMNASE LUCAN - PROGRAMME DE SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS - 3EME TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
(Dossier n° 12)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le gymnase Lucan peut bénéficier de subventions dans le programme de la sécurisation des équipements publics 3ème tranche,

Considérant que les travaux sont nécessaires au confort des utilisateurs de ce bâtiment,

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Yvelines et de la Région Ile-de-France.

Le Maire

Michel VIALAY